



Scolarisation des 2 ans : un effet d'annonce !

En effet, cela risque de rester une simple annonce sans application, faute de moyens, qui ne permette pas d'arriver à un taux de scolarisation des 2 ans à la hauteur de la demande. Elle sera prioritairement mise en place dans les zones accueillant des populations issues de CSP défavorisés, les zones rurales et les DOM-TOM). Le ministre y consacre 3 000 postes sur 5 ans (soit 600 postes par ans pour tout le territoire). C'est bien peu au vu des besoins dans certains départements, il en faudrait déjà plusieurs centaines afin d'atteindre le niveau d'encadrement national.

La scolarisation des 2 ans sera effective si des conditions matérielles appropriées sont mises à disposition par les collectivités territoriales. Dans les faits, la scolarisation à 2 ans nécessite des moyens (classe, mais aussi dortoir, place en cantine, encadrement adapté, matériel de manipulation et de motricité.. et tout cela en rez-de-chaussée). L'état se défausse sur les collectivités territoriales qui ouvriront ou pas des classes. Or, au vu des besoins et du nombre de postes alloués, il y a fort à parier que l'insuffisance des moyens consacrés par le ministère fasse hésiter des collectivités territoriales désargentées par les précédentes réformes fiscales.